



CHAMPIONNAT DES CLUBS SENIORS

ORGANISATION de la COMPETITION DEPARTEMENTALE CDC

Article 1 : Compétition

Elle se déroule suivant le Règlement CDC du Comité Départemental de Haute-Savoie. Elle est gérée par la Commission Sportive auprès de laquelle les clubs devront faire parvenir leurs inscriptions avant la date limite fixée par cette dernière. Le montant de l'inscription est fixé à 20 € par équipe et par an.

Ce championnat comprend plusieurs divisions de 4 à 6 équipes suivant le nombre d'équipes inscrites chaque année compte-tenu du système des montées et descentes. Le nombre d'équipes d'un même club sera limité à 1 par division sauf pour la dernière division.

Article 2 : Calendrier

Il est établi chaque année par le Comité de Pilotage de la compétition et validé par le Comité Directeur de la Haute-Savoie.

Horaires des matches : le début des parties est fixé à 13 heures 30 pour les rencontres comportant 2 matchs et 14 heures 30 pour les rencontres d'un seul match.

Article 3 : Montées et descentes

○ Montée du niveau départemental en régional :

Une journée sera consacrée à la qualification de 4 des 8 champions départementaux. Le champion de Haute-Savoie sera le 1^{er} de la Division 1. Le tirage au sort de ces rencontres sera effectué lors du Congrès de Ligue, de même que sera précisée la date fixée pour cette journée.

Les 4 vainqueurs de ces rencontres accéderont l'année suivante à la division Régionale.

○ Montée-Descente :

Excepté pour la division 1, les deux premières équipes de chaque division montent au niveau supérieur.

Les deux dernières équipes de chaque division descendent au niveau inférieur.

Le système des montées-descentes est adapté en fonction du nombre d'équipes inscrites, des montées-descentes du niveau régional et des résultats des équipes d'un même club.

Article 4 : Arbitrage :

Les frais d'arbitrage par un arbitre départemental sont à la charge du club recevant la journée de championnat.

Article 5 : Organisation d'une journée de championnat

Le club organisateur est celui qui reçoit lors d'une journée de championnat. Il est responsable du contrôle des licences, de l'arbitrage, de la constitution du jury, de l'organisation générale de la compétition.

Article 6 : Délégué

Sur chaque site de rencontre, le Comité Départemental désignera un délégué chargé de superviser et faciliter l'organisation de la journée de championnat.

Le délégué est chargé d'expédier les feuilles de matchs au responsable du Comité de Pilotage de la compétition dans les 48 heures ainsi que les rapports d'incidents éventuels.

Article 7 : Forfait

Tout forfait (établi suivant le Règlement de la compétition) sera sanctionné d'une amende de 100 €.

Au bout de 2 forfaits, l'équipe sera exclue du Championnat pour l'année en cours et terminera dernière de sa poule. Sur une journée double (2 rencontres), il sera comptabilisé 2 forfaits, soit un forfait général. En cas de Forfait Général.

Le forfait général (établi suivant le Règlement de la compétition) sera sanctionné d'une amende de 200 €.

Cette amende devra être réglée dans les huit jours suivant le forfait, par chèque bancaire à l'ordre du CD74.

Le présent règlement est approuvé par le Comité Départemental de la Haute-Savoie réuni le 11 mars 2013. Il annule et remplace toutes les versions antérieures et est valable tant qu'il n'est pas modifié par le Comité Départemental de la Haute-Savoie.

Fait à La Roche sur Foron le 11/03/2013